

[Le handicap](#)

1 février 2015 - 15 : 46

**Le service de Santé publique favorise l'insertion des personnes handicapées.**



- Assurer l'accueil, l'écoute des personnes handicapées, les informer, les orienter et les aider dans leurs démarches
- Accueillir, rencontrer, écouter les associations de santé et de personnes handicapées
- Entretenir des relations avec les différentes associations, divers partenaires et d'autres collectivités pour améliorer l'intégration des personnes handicapées.
- Participer à la création d'équipements et d'aménagements en collaboration avec les partenaires concernés
- Sensibiliser les services de la collectivité aux problèmes de la personne handicapée

**Brest métropole édite le Guide du Handicap** [Cliquez ici pour le télécharger](#)

---